LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON
NOUVELLE-CALÉDONIE

Catégorie d'âge – Saison 2026

(Référence : âge de l'athlète au 31 décembre de la fin de saison)

Catégorie	Age	Années de naissance
Mini-poussins	6 – 7 ans	2019 – 2020
Poussins	8 – 9 ans	2017 – 2018
Pupilles	10 -11 ans	2015 – 2016
Benjamins	12 -13 ans	2013 – 2014
Minimes	14 – 15 ans	2011 – 2012
Cadets	16 – 17 ans	2009 – 2010
Juniors	18 – 19 ans	2007 – 2008
Senior 1	20 – 24 ans	2005 – 2006
Senior 2	25 – 29 ans	1997 – 2001
Senior 3	30 – 34 ans	1992 – 1996
Senior 4	35 – 39 ans	1987 – 1991
Master 1	40 – 44 ans	1982 – 1986
Master 2	45 – 49 ans	1977 – 1981
Master 3	50 – 54 ans	1972 – 1976
Master 4	55 – 59 ans	1967 – 1971
Master 5	60 – 64 ans	1962 – 1963
Master 6	65 – 69 ans	1957 – 1961
Master 7	70 – 74 ans	1952 – 1956
Master 8	75 – 79 ans	1947 – 1951
Master 9	80 – 84 ans	1942 – 1946
Master 10	85 – 89 ans	1937 – 1941
Master 11	90 – 94 ans	1932 – 1936
Master 12	95 – 99 ans	1927 – 1931

LIGUE RÉGIONALE DE TRIATHLON NOUVELLE-CALÉDONIE

Types de licences

Licence Compétition Jeune (de 6 à 19 ans)

Cette licence concerne les mini-poussins, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets et juniors :

- Accès aux épreuves jeunes pour les mini-poussins, poussins et pupilles
- Accès aux épreuves jeunes et XS pour les benjamins et minimes
- Accès aux épreuves jeunes, XS et S pour les cadets
- Accès aux épreuves XS à XXL pour les juniors

Note : dans le cadre d'un relais, et à condition de ne faire qu'une discipline, l'accès est autorisé à la distance immédiatement supérieure pour chaque catégorie d'âge. (Par exemple, les minimes peuvent faire une discipline sur un relais S, les cadets une discipline sur un relais M).

Licence Compétition Senior et Master (à partir de 20 ans)

Cette licence donne accès aux épreuves fédérales distance XS à XXL.

Licence Loisir

La garantie assurance rattachée à cette licence autorise uniquement la pratique à l'entraînement et en loisir (Animathlon et Rando Triathlon). L'acquisition d'un Pass Compétition est obligatoire pour accéder aux épreuves agréées par la F.F. Tri.

Paratriathlon (à partir de 6 ans)

2 possibilités :

- Prendre une licence pratiquant *compétition* ou *loisir* et être classé avec les valides ;
- Prendre une licence pratiquant *handisport* et être classé en catégorie Handisport. Conformément à la réglementation, l'athlète peut ou doit (suivant les épreuves) se faire classifier pour connaître sa catégorie afin d'être classé dans la classe sportive adaptée.

Licence Dirigeant (à partir de 16 ans)

La détention de cette licence n'autorise en aucun cas la pratique sportive, que ce soit en entraînement ou sur les épreuves fédérales.